



« Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en outre-mer » : l'Agence française pour la biodiversité soutient 99 initiatives locales pour la préservation et la reconquête de la biodiversité dans les territoires ultramarins.

Suite à l'appel à projets « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en outre-mer » lancé par l'AFB en 2018, 233 dossiers ont été réceptionnés et déclarés éligibles, pour une sollicitation financière totale de 26 millions d'euros ! L'Agence française pour la biodiversité a retenu 99 lauréats répartis sur tous les territoires et proposés par différents types de porteurs - publics, associatifs, privés. Leurs propositions vont du micro-projet à des opérations d'envergure, soutenues pour un montant total de 6 millions d'euros. De l'Océan Indien aux bassins Atlantique et Pacifique, la diversité des thématiques proposées traduit sans conteste l'engagement croissant des outre-mer pour la restauration de la biodiversité.

Les conventions de partenariat de la deuxième session de l'appel à projets sont en cours de finalisation et la mise en œuvre des projets a d'ores et déjà été lancée.

Dans les territoires d'outre-mer, les nombreux espaces protégés, terrestres et marins, contribuent à une meilleure connaissance pour permettre une gestion adaptée aux réalités des milieux naturels les plus sensibles. Pour autant, les acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité ne bénéficient pas toujours d'un appui technique ou financier à la hauteur des enjeux.

Le but de cet appel à projets était donc de contribuer à l'émergence ou à la dynamisation d'initiatives qui répondent aux priorités d'action de chaque territoire, et qui visent à renforcer les porteurs de projets ainsi que leurs organisations et leur travail en réseaux avec l'appui de ses partenaires et dans le respect des compétences des collectivités d'outre-mer.

En assurant l'animation locale du programme, les antennes de l'agence dans le Pacifique, les structures partenaires (parcs nationaux de la Guadeloupe, de La Réunion et Parc amazonien de Guyane), les services de l'Etat (DTAM de Saint-Pierre et Miquelon et l'ensemble des directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en appui) ont permis d'ancrer le dispositif au plus près des territoires et de leurs spécificités.

Publics ciblés et objectifs

Les différents projets sélectionnés sont portés par des associations, des collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels, ou des acteurs économiques. Ils vont contribuer à :

- maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques
- conserver l'habitat et les espèces, de faune et de flore sauvages prioritaires pour l'action publique
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles
- développer la connaissance partagée et l'éducation à la nature

Pleins feux sur 3 projets :

En Martinique, commune du Lamentin : « RECIPROCITE Contact, une EConnexion vers une autre relation Homme Nature » (160 000 €)

Entre terre et mer, la mangrove est un écosystème littoral caractéristique de la zone intertropicale. Par le biais du projet RECIPROCITE, la Commune a pour objectif d'accompagner la mangrove bordant les différents milieux urbanisés du Lamentin vers un processus de régénération, réhabilitation et valorisation. Le volet RECIPROCITE Contact, une EConnexion vers une autre relation Homme Nature vient mobiliser les acteurs privés situés à proximité de la mangrove, particulièrement les entreprises, afin de leur faire voir et appréhender ce milieu naturel de manière nouvelle :

- un espace de vie et de loisir, qui participe à la qualité de vie au travail,
- un espace paysager bénéfique au cadre de vie dans les zones d'activités économiques,
- un espace de lien entre collègues et entre salariés des entreprises voisines,
- un espace de découverte, accessible à tous, pour redécouvrir la biodiversité locale.

A La Réunion : « Bichique la monté », par OCEA Consult' (53071 €)

Les bichiques ont une forte valeur patrimoniale et socio-économique à La Réunion. Les espèces cibles de cette pêcherie sont des poissons migrateurs amphidromes à fort enjeu local de conservation et dont une espèce (*C. acutipinnis*) est sub-endémique de l'île.

L'impact de cette pêcherie sur les autres espèces de poissons et de crustacés diadromes, à forts enjeux de conservation, est également inconnu. La réglementation de la pêche de bichiques en rivière est peu ou pas appliquée, confinant cette activité en marge des actions de gestion des espèces et des milieux.

Initié en 2015, un projet pilote porté par les pêcheurs et accompagné par l'Etat a permis d'établir un cadre d'application de cette réglementation sur la rivière du Mât. La présente action porte sur la mise en œuvre d'un suivi de l'efficacité des dispositions prises pour la préservation de la ressource exploitée et pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.

En Polynésie française, île de Moorea : « contrôle pilote des espèces exotiques envahissantes (EEE) prioritaires sur le bassin versant Tohieu de la vallée d'Opunohu », par l'association Moorea Biodiversité (29530€)

Le projet Bassin Versant Nord Tohieu a pour objet la poursuite du contrôle des plantes invasives dans les forêts naturelles d'Opunohu, qui abritent un site archéologique patrimonial majeur sur l'île de Moorea, et le repérage de la présence de la petite fourmi de feu. Par le tronçonnage, le défrichage et le traitement des souches des espèces invasives, Moorea Biodiversité, association composée de bénévoles et de professionnels formés à la protection de la biodiversité, vise à la conservation et à la préservation d'un espace naturel en relatif bon état de conservation. La mission de sensibilisation des habitants aux enjeux de la conservation de la biodiversité spécifique de l'île, en se développant, favorisera l'expression de nouvelles vocations et actions individuelles de volontariat en faveur de la nature (80% des forêts naturelles de Moorea ont un caractère privé sous statut d'indivis).

À propos de l'Agence française pour la biodiversité

Créée le 1^{er} janvier 2017, l'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

L'Agence est présente dans les territoires d'outre-mer avec trois parcs naturels marins, Mayotte, Glorieuses et Martinique, des antennes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et dans les cinq départements d'outre-mer avec les services de police de l'environnement mutualisés avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le réseau des parcs nationaux de France, rattaché à l'AFB, compte en son sein les parcs nationaux de la Guadeloupe et de La Réunion ainsi que le Parc amazonien de Guyane.

Contacts presse : presse@afbiodiversite.fr

Florence Barreto 01 45 14 88 57 | 06 98 61 74 85

Marine Didier 01 45 14 37 08 | 07 63 32 69 89